

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Band:** 47 (2020)  
**Heft:** 6

**Nachruf:** En mémoire de Georg Stucky  
**Autor:** Gysin, Remo

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Conseils concernant la recherche d'emploi en Suisse

«Je prévois de revenir en Suisse et d'y chercher un emploi. Quels conseils et informations pouvez-vous me donner?»

En tant que citoyenne ou citoyen suisse, vous pouvez travailler en Suisse sans avoir besoin d'une autorisation. Si vous voulez postuler à un emploi en Suisse, sachez qu'en général, il ne suffit pas d'envoyer votre curriculum vitae. Les employeurs suisses s'attendent à recevoir un dossier complet, contenant une lettre de motivation pour l'emploi en question, un curriculum vitae avec une photo ainsi que des certificats de travail et des copies de vos diplômes. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) publie des brochures contenant des conseils précieux sur son site Internet. Lien direct vers l'aperçu des publications et des offres du SECO à ce sujet: [ogy.de/travail-swiss](http://ogy.de/travail-swiss)

Il n'y a pas de règles officielles en ce qui concerne la traduction de documents comme les diplômes ou d'autres certificats. Si un document s'avère essentiel pour l'obtention d'un emploi, cela peut valoir la peine de joindre au dossier une traduction de celui-ci dans l'une des langues nationales.

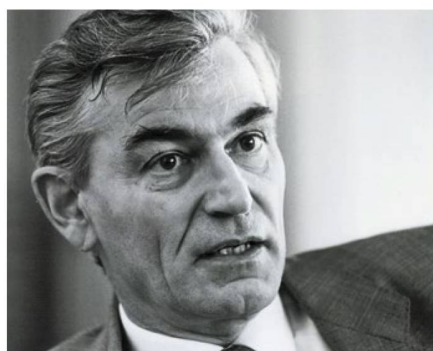
Pour la recherche d'emploi elle-même, la Direction consulaire (DC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) propose un service spécialement dédié aux Suisses de l'étranger: elle transmet votre candidature aux offices cantonaux du travail, à l'attention des offices régionaux de placement compétents (ORP) de la région de votre choix. Votre dossier sera alors mis à disposition des employeurs intéressés.

Lien direct vers la page du DC pour les personnes à la recherche d'un emploi: [ogy.de/travail-en-suisse](http://ogy.de/travail-en-suisse)

Vous trouverez une série de liens menant à des sites d'offres d'emploi en ligne et à des agences de placement sur le site web de l'Organisation des Suisses de l'étranger. Dès lors que vous vous êtes annoncé(e) en Suisse et que vous y êtes domicilié(e), l'office local du travail peut aussi vous aider dans votre recherche d'emploi. Lien direct vers la page de l'OSE listant les offres d'emploi en ligne et les agences de placement: [ogy.de/emploi](http://ogy.de/emploi)

## En mémoire de Georg Stucky

Il a présidé l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) de 1998 à 2007. Georg Stucky est décédé en août, à l'âge de 89 ans. Il avait notamment contribué à préparer la voie au droit de vote des Suisses de l'étranger. L'OSE se souvient de lui avec reconnaissance.



Georg Stucky, ici photographié en 1989, pendant son mandat de conseiller national.

Photo: Walter Rutishauser, collection de la Bibliothèque Am Guisanplatz

Quelle vie bien remplie! Georg Stucky a travaillé et vécu plusieurs années à Hambourg, au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Il a été consul honoraire de la Suisse en Libye. Il connaissait les problèmes et préoccupations des Suisses de l'étranger par le biais de sa propre expérience. Georg Stucky a été conseiller paroissial, conseiller d'État, conseiller national et membre de plusieurs conseils d'administration. Pendant 15 ans, il a siégé au Comité de l'OSE, en a été le vice-président de 1992 à 1998, puis le président jusqu'en 2007. Tout cela montre l'estime et la popularité dont il jouissait ainsi que l'importance de son engagement sur la durée.

J'ai fait la connaissance de Georg Stucky lors d'une rencontre des conseillers d'État de Zoug et de Bâle-Ville. Plus tard, nous nous sommes retrouvés au Conseil national. Les années que nous avons passées ensemble à la commission économique de la Chambre basse, puis au comité de l'OSE ont fait de nous des amis.

Georg Stucky s'était engagé pour les Suisses de l'étranger avant même d'entrer à l'OSE. En 1986, il avait introduit une motion pour demander une révision de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger afin de pouvoir accorder à ceux-ci le droit de vote et d'élection dans les affaires fédérales. Il avait ainsi donné l'impulsion nécessaire à l'introduction du droit de vote par correspondance pour les Suisses de l'étranger sur le plan fédéral. En 1995, les Suisses de l'étranger ont pu participer pour la première fois à des élections fédérales par correspondance.

Durant son mandat de président de l'OSE aussi, il s'est battu pour des sujets démocratiques fondamentaux comme l'introduction du vote électronique, l'augmentation du nombre de Suisses de l'étranger habilités à voter et la couverture de l'AVS/AI facultative.

«L'OSE était tout pour Georg», m'a écrit son épouse. On le ressentait. L'OSE et nous-mêmes nous souviendrons de Georg Stucky avec une grande reconnaissance. Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse Elisabeth Stucky et à ses proches.

Avec toute notre sympathie,

Remo Gysin  
président de l'OSE

IMPRESSUM:  
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 46<sup>e</sup> année en allemand, français, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 418 000 exemplaires, dont 235 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité du contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion de la rédaction ni celle de l'organisation éditrice.  
DIRECTION ÉDITORIALE: Marc Lettau (MUL), rédacteur en chef; Stéphane Herzog (SH); Theodora Peter (TP);

Susanne Wenger (SWE); Direction Consulaire, Innovation et Partenariats, responsable des «news.admin.ch»  
ASSISTANTE DE RÉDACTION: Sandra Krebs  
Traduction: SwissGlobal Language Services AG; DESIGN: Joseph Haas, Zurich; IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.  
E-mail: [revue@aso.ch](mailto:revue@aso.ch)

Clôture de rédaction de cette édition:  
1 octobre 2020

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. [www.revue.ch](http://www.revue.ch)

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; ne pas écrire à Berne.

